



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 décembre 2018, la résolution no. 199-12-18 a été adoptée, conformément à l'article 148 du Code municipal.

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront le **mercredi** et débuteront à **19h30**.

| | |
|-----------|-------------------------------------|
| 9 janvier | 3 juillet |
| 6 février | 7 août |
| 6 mars | 11 septembre* (2e mercredi du mois) |
| 3 avril | 2 octobre |
| 1er mai | 6 novembre |
| 5 juin | 4 décembre |

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu, ce sixième jour de décembre deux mille dix-huit.

La secrétaire-trésorière
et directrice générale,



Sophie Loubert

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sophie Loubert, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, en affichant une copie à l'hôtel de ville et sur le site internet de la municipalité, le 6 décembre 2018 entre 10 :00 et 12 :00 heures.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 6 décembre 2018.



Sophie Loubert